



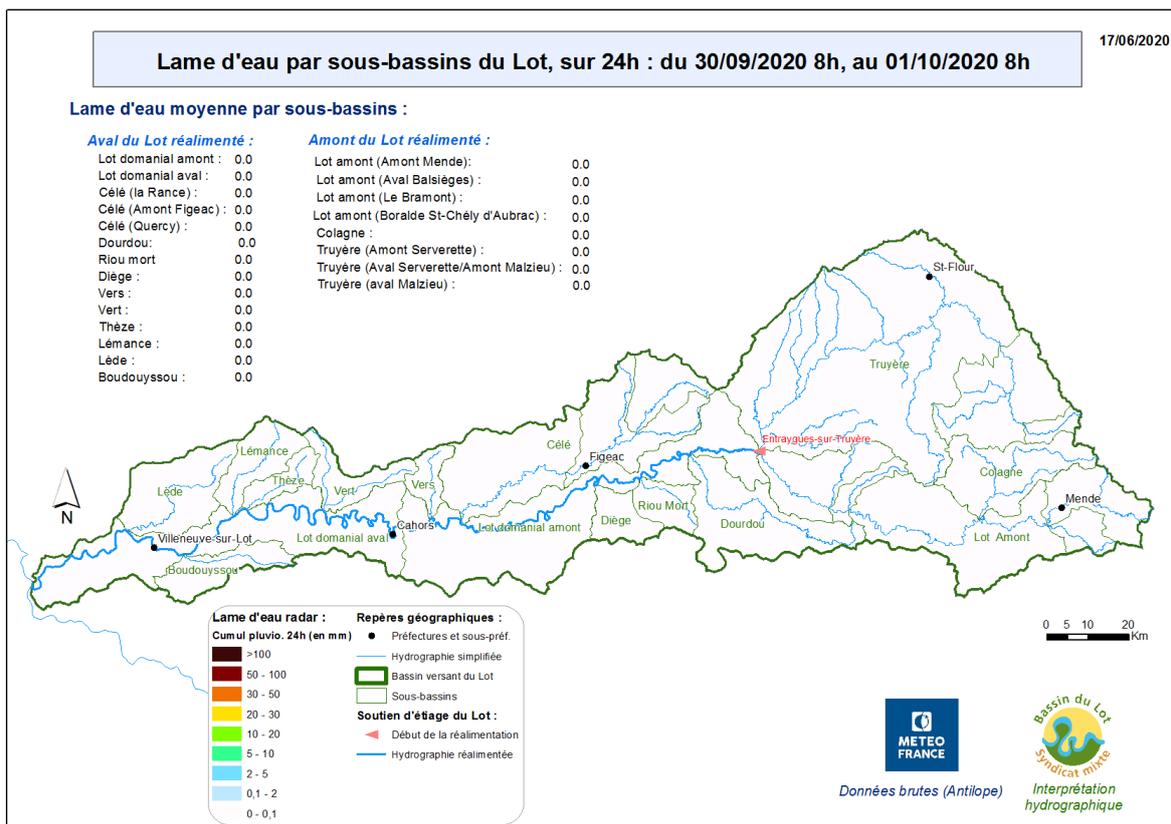
Le 1^{er} octobre 2020

- Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°14

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (32^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php>, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Les pluies ont été régulières jusqu'à lundi et de nombreux sous-bassins ont bénéficié d'une lame d'eau journalière autour de 10 mm. Le temps de ces deux derniers jours, plus sec et chaud, devrait laisser place à une nouvelle perturbation pouvant générer localement plus de 25 mm d'eau. Les températures sont toujours fraîches, devraient baisser ce week-end puis se rapprocher des normales de saison à partir de mardi prochain.

Hydrologie du bassin :

Si les écoulements diminuent légèrement ces derniers jours, la situation hydrologique reste confortable sur la plupart des secteurs du bassin. Les débits des cours d'eau les plus fragiles ont à nouveau franchi les seuils, c'est le cas de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, du Vert à Labastide-du-Vert et de la Lède à Casseneuil (cf. tableau des franchissements ci-dessous).

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2020 (en m3/s) :								
Station		P. 24 Sep	25 Sep	26 Sep	27 Sep	28 Sep	29 Sep	30 Sep
LOT AMONT :								
Castelnau-de-Mandailles		0.02	0.4	0.3	0.15	0.5	0.3	0.05
TRUYERE :								
Serverette		0.22	0.24	0.3	0.3	0.5	0.4	-
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Viviez [2]		0.3	0.4	0.2	0.3	0.6	0.2	0.2
LOT AVAL CAHORS :								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.05	0.06	0.07	0.08	0.09	0.09	0.08
Casseneuil		0.17	0.22	0.25	0.23	0.21	0.17	0.18

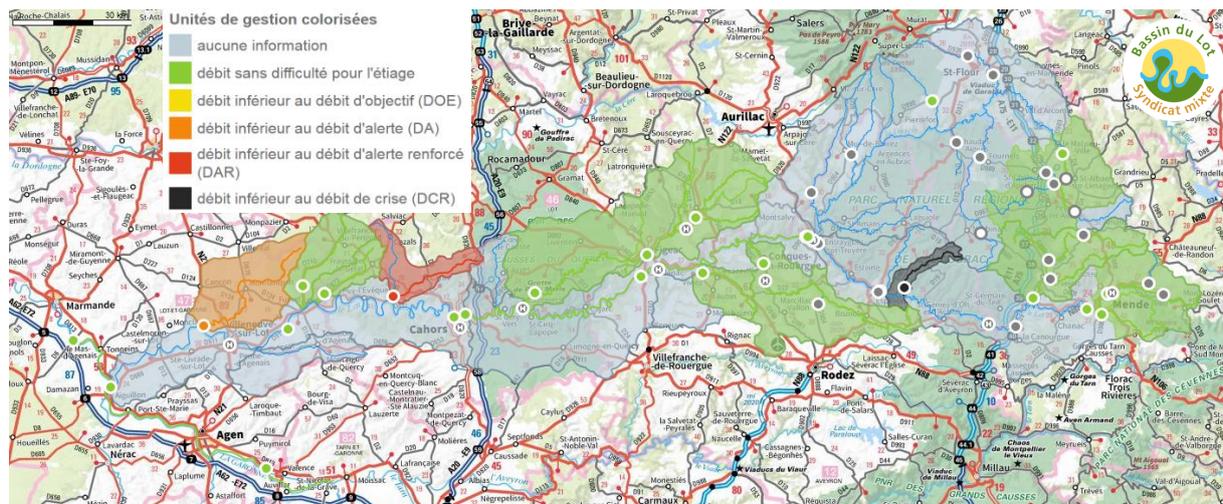
LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 1er octobre 2020

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etages/suivi-debits.php>

Au 1^{er} octobre, les débits de 3 stations du bassin du Lot sont en-dessous de leur débit d'alerte, de 2 stations sous le débit d'alerte renforcée et d'une station sous le débit de crise (cf. cartographie LVDLR).



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 1er octobre 2020

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>



Etat des arrêtés « sécheresse » sur le bassin :

- Lozère : **Arrêté n°DDT-BIEF-2020-220-0002 du 7 août 2020**, applicable à compter du lendemain de sa publication pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau :
 - Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Colagne ainsi que sur le cours d'eau Colagne (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Truyère (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau de vigilance sur les bassins versants du Lot et du Bramont (liste des communes concernées en annexe 2 de l'arrêté)

- Aveyron : **Arrêté n°12-2020-09-09-002 du 9 septembre 2020**, applicable à compter du 12 septembre 2020 jusqu'au 1^{er} novembre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau de crise : interdiction totale sauf cultures prioritaires (tabac, pépinières, maraîchages et cultures porte-graines) sur le Lot aval BASSIN
 - Niveau d'alerte renforcée : tours d'eau de niveau 2 sur le bassin versant du Dourdou de Conques
 - Niveau d'alerte renforcée : tours d'eau de niveau 2 sur le bassin versant de la Diège
 - Niveau d'alerte : interdiction tous les jours de 14h à 18h sur le Lot amont BASSIN

- Cantal : **Arrêté n°2020-1287 du 29 septembre 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 30 octobre 2020 inclus, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte renforcée : autorisation uniquement la nuit des lundis, mercredis et vendredis de 21h à 7h sur le bassin versant du Veyre (communes de Maurs, Parlan, Quézac et Saint-Julien-de-Toursac)
 - Niveau d'alerte : autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h sur le bassin versant de la Truyère et basse Margeride
 - Niveau d'alerte : autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h sur le bassin versant du Lot

- Lot : **Arrêté n°E-2020-206 en date du 17 septembre 2020**, applicable à compter du samedi 19 septembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert amont et ses affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert aval et Masse et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - Niveau de crise : interdiction totale sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - Niveau de crise : interdiction totale sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - Niveau de crise : interdiction totale sur le Vers, la Rauze (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00) et la Sagne
 - Niveau d'alerte : - 30% sur le Célé (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
 - Niveau d'alerte : - 30% sur la Thèze et ses affluents (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00 ou tours d'eau de niveau 1)

- Lot-et-Garonne : **Arrêté n°47-2020-09-10-005 en date du 10 septembre 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :



- Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Boudouyssou Tancanne NON réalimenté
- Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Lot NON réalimenté
- Niveau d'alerte renforcé : - 50% sur la Lède NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
- Niveau d'alerte : -30 % sur la Thèze NON réalimenté (ou tours d'eau de niveau 1)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

L'activité hydroélectrique de la semaine a été soutenue : les éclusées se sont produites de façon régulière, les débits maximaux turbinés avoisinaient les 105 m³/s et les amplitudes maximales approchaient les 80 m³/s.

Les variations de débits se propagent le long de la rivière mais aucun franchissement de débits seuils en débits instantanés n'a été constaté cette semaine sur le Lot domanial. Les débits moyens journaliers étaient soutenus à Entraygues (supérieurs à 40m³/s), tout comme les apports des affluents principaux du Lot.



Entraygues-sur-Truyère [Roquepailhol]

Unité de gestion : Lot domanial amont
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Aveyron (12)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : 07701540

données : Qmj Qi min max j VCN 3
VCN 10 Qmh Qi H
antériorité : 7j 15j 1m 2m 3m
affichage :  



Graphique des débits instantanés enregistrés à Cahors du 25 septembre au 1^{er} octobre 2020

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

Il est rappelé que le fonctionnement par éclusées des microcentrales hydroélectriques présentes sur le Lot domanial est proscrit par arrêté durant toute la période d'étiage. Il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales.



Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux baissent sur la plupart des retenues. Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et sont transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.

Besoins en eau :

- Irrigation :

La campagne d'irrigation 2020 est achevée.

- Navigation :

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

o **Département de l'Aveyron :**

- **Avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

o **Département du Lot :**

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**

Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
- **Avis n°2 : l'écluse de Puy-L'Evêque est ouverte à compter du 29 juillet 2020**

o **Département du Lot-et-Garonne :**

- **Avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1^{er} novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

Par ailleurs, les activités touristiques ont baissé en ce mois de rentrée scolaire.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le lundi 27 juillet à 16h depuis le réservoir de Charpal par la mise en œuvre de lâchers de 218 l/s.

Depuis le mercredi 23 septembre, le soutien d'étiage est arrêté. Le débit sortant de l'ouvrage est de 60 l/s, ce qui correspond au débit réservé du barrage.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.



Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m³/s ce jeudi pour une application vendredi 2 octobre à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 5 octobre pour une application le mardi 6 octobre à 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 27/09) : 32 543 000 m³

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 27/09) : 17 141 000 m³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 8 octobre 2020

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com ou etiage@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 01/10/2020 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 24-sept.-20	Vendredi 25-sept.-20	Samedi 26-sept.-20	Dimanche 27-sept.-20	Lundi 28-sept.-20	Mardi 29-sept.-20	Mercredi 30-sept.-20	Jeudi 1-oct.-20	Vendredi 2-oct.-20	Samedi 3-oct.-20	Dimanche 4-oct.-20	Lundi 5-oct.-20	Mardi 6-oct.-20
Consigne SMBL	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
à Entraygues-aval (12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	15.5	22.9	28.5	22.6	28.2	23.8	17.9						
Entraygues-aval (EDF) (12)	22.3	37.4	42.8	29.9	73.6	62.2	66.3						
Entraygues-Roquepailhol (12)	25.1	49.4	43.6	39.7	82.9	69.7	75.9						
Faycelles (46-12)	31.6	35.4	53.6	32.7	71.7	68.3	78.1						
Cahors-Lacombe (46)	45.9	34.9	60.8	43.3	55.6	90.9	75.4						
Coutet (EDF) (47)	49.2	42.3	49.9	64.3	46.5	90.2	84.3						
Aiguillon-Ville (47)	57.2	49.6	58.2	73.8	60.7	96.1	93.1						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	1-oct	735.63	+9.63
Sarrans	1-oct	638.21	+8.21
Maury	1-oct	572.43	-11.07
Castelnaud	1-oct	411.04	+0.54

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

28/09/2020



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

01/10/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)
Consigne n° 27

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 2 OCTOBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)
Consigne n° 28

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 2 OCTOBRE 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 6 OCTOBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE